

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 23 juin 2026

Logement : un partenariat national entre le ministère des Armées et des Anciens combattants et la FNAIM au service de la mobilité des ressortissants

- La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) et le ministère des Armées et des Anciens Combattants ont signé une convention nationale de partenariat destinée à faciliter l'accès au logement des militaires et des personnels civils du ministère, régulièrement amenés à changer de résidence dans le cadre de leur activité professionnelle.
- Cette convention marque une nouvelle étape dans la coopération entre les professionnels de l'immobilier et le ministère des Armées et des Anciens combattants au service de la mobilité résidentielle de celles et ceux qui servent la Nation.

Accompagner les mutations et les parcours résidentiels

Inscrite au plan Fidélisation 360, la politique de l'habitat mise en place par la Direction des territoires, de l'immobilier et de l'environnement (DTIE) du ministère des Armées et des Anciens combattants vise à accompagner les mutations professionnelles en s'appuyant sur un parc de près de 26 000 logements. Ce dispositif repose sur 5 900 logements domaniaux, 19 000 logements réservés auprès de bailleurs institutionnels (sociaux, intermédiaires ou libres) et 700 logements pris à bail pour loger, si nécessaire, certains personnels ayant droit à un logement de fonction. Leur offrir un accompagnement adapté est un levier de fidélisation des effectifs, essentiel pour répondre aux enjeux croissants du ministère. C'est pourquoi, afin de toujours mieux adapter l'offre à l'évolution de la demande, le ministère facilite aussi l'accès à des offres de logements privés. Cette action s'appuie déjà sur plus d'une centaine de partenariats conclus localement entre les agences immobilières et les services logement du ministère.

Grâce à cette convention, la FNAIM mobilisera son réseau de près de 10 000 adhérents répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin afin de renforcer les solutions de logement accessibles aux ressortissants du ministère.

Développer un partenariat au plus près des territoires

La convention prévoit notamment :

- La sensibilisation et l'information des adhérents FNAIM sur les besoins en logement des personnels du ministère des Armées et des Anciens combattants ;
- Le développement de partenariats entre les agences immobilières adhérentes et la chaîne logement du ministère à l'échelle nationale, régionale et locale ;
- Une meilleure diffusion des offres locatives et d'accession auprès des personnels concernés ;
- La participation des professionnels FNAIM aux forums et événements organisés par le ministère autour des questions d'habitat ;
- Le partage régulier d'analyses et d'indicateurs de marché produits par le laboratoire économique de la FNAIM afin d'éclairer les politiques de logement du ministère.

Le ministère des Armées et des Anciens combattants s'engage pour sa part à relayer les offres et services proposés dans le cadre de ces partenariats et à faciliter les échanges entre ses services logement et les professionnels de l'immobilier.

Par ce partenariat, la FNAIM réaffirme sa volonté d'agir aux côtés des acteurs publics pour apporter des réponses concrètes aux besoins de logement et contribuer à la cohésion des territoires.

« Le logement est un des axes essentiels de la politique ministérielle de l'habitat et un élément important de la politique de fidélisation pour nos ressortissants. Cette démarche d'amélioration globale des conditions de vie s'appuie sur de nombreux partenariats nationaux et locaux, publics et privés. Le logement privé est une composante essentielle de l'offre aux ressortissants, complémentaire du parc domanial et locatif social. La convention avec la FNAIM constitue une nouvelle étape des relations déjà nouées avec les professionnels de l'immobilier pour soutenir le développement d'une offre de logements toujours plus adaptée aux besoins de nos ressortissants. » **IGHCA Alexandre BAROUH, Directeur central du Service d'infrastructure de la Défense.**

« Les femmes et les hommes qui servent notre pays doivent pouvoir bénéficier de solutions de logement adaptées lorsqu'ils sont amenés à changer d'affectation. En signant cette convention avec le ministère des Armées, la FNAIM confirme son engagement en faveur d'un logement accessible et de parcours résidentiels fluides partout en France. Nos adhérents disposent de l'expertise, de la proximité et de la connaissance des marchés locaux nécessaires pour répondre à ces besoins. » **Loïc CANTIN, président de la FNAIM.**

La Sous-direction du logement (SDL) instruit les demandes des ressortissants et leur propose une offre diversifiée de logements domaniaux, conventionnés ou pris à bail. Elle facilite également l'accès à une « banque privée » de logements proposés par des bailleurs sociaux, des agences immobilières et des propriétaires privés.

Au niveau territorial, la SDL s'appuie sur six établissements territoriaux du logement (ETL) ainsi que sur plusieurs dizaines de bureaux et antennes logement répartis sur l'ensemble du territoire. Ces structures entretiennent des relations étroites avec les agences immobilières et administrateurs de biens, ayant permis la formalisation de plus d'une centaine de partenariats locaux.

Chiffres clés :

- 26 000 logements mobilisés ;
- 5 900 logements domaniaux ;
- 19 000 logements réservés ;
- 700 logements pris à bail ;
- 1000 demandes satisfaites grâce à des offres de partenaires de logements privés et intermédiaires ;
- Plus de 100 partenariats immobiliers déjà actifs.

Contacts médias

Secrétariat général pour l'administration
fatima-zahra.bennis@intradef.gouv.fr
09 88 68 62 37

CONTACTS PRESSE FNAIM

Galivel & Associés – Valentin EYNAC
01.41.05.02.02 / 06.03.62.45.34
galivel@galivel.com / www.galivel.com

À propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier reconnue représentative dans la branche de l'immobilier avec plus de 43 000 salariés. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales. La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. A travers son École Supérieure de l'Immobilier, elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur. Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. À la fois référence et partenaire, la Fédération

veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).[